

ETAMPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
N° 219 025 219 0365
Date de récépissé : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025

Date de convocation : 20 mars 2025
Date d'affichage : 20 mars 2025
Nombre de membres en exercice : 35
Présents : 24
Votants : 34

Délibération n° VI-DEL-2025-030

Objet : Contrat de ville 2024-2030 – programmation des subventions 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire,

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Medhi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Fouad EL M'KHANTER, représenté par Mme Fatos KEBELI, M. Gérard HEBERT représenté par M. Gilbert DALLERAC, M. Joseph ZOGBA représenté par M. Dramane KEÏTA, Mme Mairam SY représentée par Mme Sabah AÏD, Mme Claude MASURE représentée par M. Jean-Michel JOSSO, M. Franck COENNE représenté par Mme Françoise PYBOT, Mme Sana AABIBOU représentée par M. Medhi MEJERI, M. Mostefa GHENAÏM représenté par Mme Emmanuelle ROYERE, M. Tarik MEZIANE représenté par Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

ETAIT ABSENT : Mme Kadiatou LY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nathalie PABOUDJIAN

Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250326-VI-DEL-2025-030-DE
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers Prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,

Vu le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers Prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu la délibération du Conseil municipal n° VI-DEL-2024-015 en date du 6 mars 2024 approuvant le Contrat de ville,

Vu le contrat de ville signé le 11 avril 2024,

Vu l'avis de la Commission de la politique de la ville et des quartiers en date du 17/03/2025,

Considérant les projets déposés, au titre de l'année 2025 et examinés en Comité de programmation réuni le 10 février 2025,

Considérant que les associations, opérateurs de la Politique de la Ville, contribuent aux politiques locales de cohésion sociale et, à ce titre peuvent solliciter des financements publics spécifiques,

Considérant l'adéquation avec les priorités du Contrat de ville, des projets et actions présentés,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

- Soutient les projets présentés au titre de la programmation 2025 du Contrat de Ville, comme exposé dans le tableau joint en annexe, notamment la fixation du montant des subventions à verser aux porteurs de projets retenus.
- Verse ces subventions aux structures porteuses desdits projets, pour un montant cumulé de 24 350 euros.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents.

Pour le Maire empêché
Marie-Claude GIRARDEAU
1ère Adjointe au Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :3.1. MARS 2025..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.